

**Zeitschrift:** Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse  
**Herausgeber:** Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte  
**Band:** 96 (2002)

**Artikel:** Les enjeux protestants de la prévention des mariages mixtes 1840-1950  
**Autor:** Guisolan, Gérard  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-130321>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les enjeux protestants de la prévention des mariages mixtes 1840–1950

Gérard Guisolan

Les recommandations, les exhortations et même les injonctions de ne pas faire un mariage mixte sont formulées aussi bien dans les milieux catholiques que protestants. Mais ces discours émanent de systèmes de valeurs différents. La norme prescriptive trouve un fondement, chez les protestants, dans la nationalité au sens d'une identité dont la religion est une composante essentielle, et chez les catholiques dans les enjeux tout autant terrestres que célestes du salut de l'âme. Pour chaque confession, ces croyances plongent leurs racines dans la période moderne: l'idéalisme protestant, la catholicité baroque.<sup>1</sup> Il s'agira, pour la période allant du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, de saisir les traces de ces croyances, d'en percevoir la finalité et de mesurer leurs effets sur la prévention des mariages mixtes. L'éducation religieuse des enfants a été l'enjeu fondamental de la pastorale et de l'encadrement de la famille mixte. Mais les enfants occupent aussi une place centrale dans les discours et les pratiques de dissuasion s'adressant aux candidats au mariage et à la société dans son ensemble. Cet article se focalise sur les enjeux protestants de la prévention des mariages mixtes, plus particulièrement à Genève dans les décennies 1840 à 1880 et dans le canton de Vaud dans les décennies 1930 et 1940. Quelques traits comparatifs avec le catholicisme romain seront tirés en conclusion.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Heinz Schilling, *Nationale Identität und Konfession in der europäischen Neuzeit*, in: *Nationale und kulturelle Identität. Studien zur Entwicklung des kollektiven Bewusstseins in der Neuzeit*. Herausgegeben von Bernhard Giesen, Frankfurt a. M. 1991, 192–252.

<sup>2</sup> Ce thème a fait l'objet d'une présentation devant l'Association d'histoire ecclésiastique suisse, le 13 avril 2002 à Soleure. La matière est tirée d'une thèse en

## *La nationalité genevoise 1840–1880*

L'historien Etienne François constate que «dans la grande majorité des pays européens, identités religieuses et identités nationales apparaissent jusqu'à nos jours très étroitement liées, avec, dans chacun d'entre eux, une religion dominante qui, dans certains cas même, peut s'identifier au pays lui-même.»<sup>3</sup> A ce modèle majoritaire, l'historien trouve plusieurs exceptions – l'Allemagne, les Pays-Bas, la Hongrie, la Suisse – pays de pluralisme structurel caractérisés par la coexistence de dénominations religieuses distinctes et rivales.

Dans son étude sur l'Union protestante genevoise, une organisation secrète anti-catholique jouant de 1842 à 1846 le rôle de service de renseignement dans une société en changement, Pierre-Alain Friedli observe que dans la Suisse d'avant 1848, les catholiques et les protestants sont encore très peu mélangés et que Genève est un des rares cantons mixtes avec Saint-Gall, Grisons, Argovie, Soleure. Il s'étonne aussi que dans la conception des conservateurs genevois, Genève soit toujours considéré au début de la décennie 1840 comme un Etat complètement indépendant, son entrée dans la Confédération suisse n'étant pas évoquée.<sup>4</sup> En fait, dans la Genève de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle se heurtent les deux modèles mis en évidence par Etienne François: les conservateurs vivent sur le souvenir et militent à restaurer une cité toute protestante telle qu'elle fut de la Réforme à l'invasion française de 1798, dans un

cours d'écriture, dirigée par le Professeur Francis Python à l'Université de Fribourg, dont le sujet «Les mariages mixtes en Suisse romande», couvre presque intégralement les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Après un prélude consacré à l'emploi de la notion et du concept de mariage mixte depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, une première partie se focalise sur la prévention des mariages mixtes. Une deuxième partie analyse le profil des mariés. Une troisième partie se concentre sur la vie des familles mixtes et leur encadrement.

<sup>3</sup> Etienne François, *L'Allemagne du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, 65–88, pour la citation p. 65, in: *Identités religieuses en Europe*, Grace Davie/Danièle Hervieu-Léger (dir.), Paris 1996.

<sup>4</sup> Pierre-Alain Friedli, *L'Union protestante genevoise (1842–1847): une organisation de combat contre l'envahissement des catholiques*. Mémoire de licence, Faculté des Lettres de l'Université de Genève 1982. Version remaniée dans *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, tome XVII, troisième livraison, 1982, Genève 1983, 315–371.

canton devenu mixte en 1814. Le discours sur la nationalité naît de cette tension et se développe au moment même où la cause est perdue.<sup>5</sup>

La notion de «nation» n'est pas moins complexe que celle d'«identité», dans ses acceptions multiples. René Rémond, dans un parallélisme entre «religion» et «nation»<sup>6</sup>, remarque que ce sont les deux faits sociaux les plus universels et que ni la religion ni la nation n'acceptent de partager.<sup>7</sup> Il souligne encore que nation et religion ne peuvent s'ignorer et entretiennent nécessairement des relations, qui peuvent être menées sur le mode de la symbiose, de la dépendance ou de l'antagonisme, selon les cas.

Rappelant que l'invention du mot «nationalité» est attribuée à M<sup>me</sup> de Staël dans son livre «De l'Allemagne» en 1810, Jean-René Suratteau précise qu'à cette époque, il signifie «sentiment national» (préfigurant «nationalisme» qui apparaîtra quelques décennies plus tard) dans un emploi historique et ethnique.<sup>8</sup> Dominique Schnapper montre que l'opposition classique entre la conception allemande et la conception française de la nationalité, soit la nation pensée comme communauté ethno-culturelle ou comme consentement de tous les jours, d'une part résultait de la situation historique de l'annexion de

<sup>5</sup> Comme le montre Georges Devereux, «la tendance courante à clamer son identité ethnique ou de classe est une indication irrécusable de l'effondrement imminent du seul sens valable de l'identité: du fait que l'on est différent, et que l'on remplace par la plus archaïque pseudo-identité qu'on puisse imaginer». Cité par Alain Policar: Libéraux et communautariens: un antagonisme irréductible? in: Les Temps modernes, 54<sup>e</sup> année, 1999, N° 604, 204–227, pour la citation p. 217.

<sup>6</sup> René Rémond, Religion et société en Europe, Paris 1998. Chapitre VII. Religion et nation. Deux réalités universelles, 145–167. Plus que l'histoire des rapports entre religion et nation, ce sont les réflexions sur les traits de parenté qui intéressent ici. Sur cette question, voir également David Martin, Remise en question de la théorie de la sécularisation, in: Grace Davie/Danièle Hervieu-Léger (dir.), Identités religieuses en Europe, Paris 1996, 25–42. L'auteur note, p. 35, à propos de la relation de la religion avec la nation: «il s'agit alors de sentiments et d'attachements, de loyauté et d'identifications, de symboles et d'évocations. Pour schématiser l'évolution des liens entre religion et nation dans les différents pays de l'Europe occidentale, il est préférable de lire dans les «signes» plutôt que dans les analyses statistiques.»

<sup>7</sup> René Rémond, Religion et société en Europe, 145–146: «on n'appartenait qu'à une seule nation; de même pour la religion. L'une et l'autre requéraient une allégeance exclusive de tout autre attachement.»

<sup>8</sup> Jean-René Suratteau, L'idée nationale de la Révolution à nos jours, Paris 1972, 10–11.



l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne et des réactions françaises subséquentes, d'autre part sur le temps long menait dans une impasse.<sup>9</sup> Ces deux conceptions traditionnelles ne sont que des idéologies, liées aux conflits politiques de l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'emploi des notions de «nation» et «nationalité» est très évolutif et leur signification doit être précisée pour chaque époque et milieu. Quelles sont donc les valeurs constitutives de la nationalité genevoise dans la décennie 1840? Elles sont définies par l'idéologie de leurs souscripteurs, que ce soit le conservatisme, le libéralisme, le radicalisme. Le débat montre comment la question de la nationalité, qui pour les protestants est une forme de regard sur soi, est reliée à leur regard sur l'autre, sur les étrangers. La crise autour du Jeûne genevois provoque en 1837 la réplique d'un catholique à des prises de positions protestantes sur les questions de la nationalité<sup>10</sup> et des étrangers.<sup>11</sup> Plusieurs problèmes s'entrecroisent: la tension entre le conservatisme politico-religieux et les forces politiques émergentes (libéralisme, radicalisme), la position politique au sein du canton des citoyens catholiques des communes réunies, le développement de la ville au-delà des limites historiques, l'immigration. Le message des conservateurs protestants contient déjà tout le programme de l'Union protestante mis en application cinq ans plus tard: lutte contre l'immigration catholique, faveurs pour l'immigration protestante, préservation des particularismes idéalisés de la Genève calviniste.

Le pasteur Martin est un meneur de cette résistance. Dans un sermon prêché en 1842 et publié sous le titre «La nationalité, principe de vie pour les peuples»<sup>12</sup>, il fait un parallèle entre la «nation

<sup>9</sup> Dominique Schnapper, La troisième conception de la nation, 95–118, in: Devenir suisse. Adhésion et diversité culturelle des étrangers. Textes réunis par Pierre Centlivres, Genève 1990.

<sup>10</sup> «De la Nationalité genevoise, pour servir de réponse à la lettre de M. de Candolle Fils, par un habitant du Nouveau Territoire». Genève, 1837. Outre le jeune professeur de botanique De Candolle fils, l'auteur de la brochure met en cause le journal *Le Fédéral*, le pasteur Chenevière, des personnages politiques influents. Alphonse de Candolle (1806–1893) est fils du botaniste Augustin-Pyramus de Candolle.

<sup>11</sup> La seconde brochure du même auteur est publiée quelques jours après, intitulée *Des étrangers dans le canton de Genève par un habitant du Nouveau Territoire*, Genève 1837.

<sup>12</sup> La nationalité, principe de vie pour les peuples. Sermon prêché dans le temple de Saint-Pierre le 8 septembre 1842, à l'occasion de l'anniversaire de l'ancien jeûne genevois, par J. Martin, Pasteur, Genève 1842.

Juive» et la «nationalité genevoise», puis il définit cette nationalité, ses constituants et son rôle dans les destinées des peuples, et finalement il examine si Genève perd sa nationalité, classant les habitants de Genève selon leur relation à ce principe. La comparaison veut avoir valeur d'exemple, de secours et de leçon dans une période de crise.

Le pasteur raconte que le peuple juif, qui avait entendu de la bouche de ses prophètes, des exhortations, des avertissements et des menaces, ne leur prêtait l'oreille qu'épisodiquement pour retomber durablement dans l'endurcissement. Le châtiment de Dieu fut terrible: ce peuple perdit sa patrie et fut emmené captif. Puis c'est le retour dans une terre désolée, et une alliance avec Dieu. Cet engagement fonde une nationalité rajeunie, rendue forte et indélébile par des sacrifices et des défenses contre les dangers, dont le principal est les mariages avec les étrangers.<sup>13</sup> Que ressort-il de cette histoire, s'interroge le pasteur Martin? Quand les Juifs subissent les croyances et les mœurs de peuples idolâtres, leur nationalité s'en va. Quand ils jurent d'être fidèles à l'Eternel et de se préserver de tout contact impur avec l'étranger, leur nationalité se fixe et leur assure un long avenir! Le pasteur laisse donc le récepteur (auditeur ou lecteur) initié reconnaître par lui-même les

<sup>13</sup> «En effet, les Juifs, entourés de nations idolâtres et aux mœurs relâchées, avec lesquelles les relations de commerce les mettaient souvent en contact et auxquelles ils s'alliaient même quelquefois par des mariages, ayant de plus pour voisins les habitants de Samarie, qui, unissant le culte du vrai Dieu à celui des idoles, prétendaient en conséquence ne faire qu'un peuple avec eux, les Juifs se trouvaient ainsi exposés au même danger qui avait fait succomber leurs pères. Le Prophète s'en effraye pour eux; il s'efforce de leur faire comprendre la nécessité d'empêcher tout mélange; il s'inquiète même de la moindre altération aux usages nationaux. «En ce temps-là, dit-il un peu plus loin, je vis encore que des Juifs avaient pris des femmes Moabites, et que leurs enfants parlaient à demi leur langage, ne sachant point parler la langue juive sans y mêler celle de quelque autre peuple. Je les en repris vivement; j'en fis châtier quelques-uns; puis, les faisant jurer sur le nom de Dieu, je leur dis: ne donnez plus vos filles aux fils des étrangers, et ne prenez point leurs filles pour vos fils ni pour vous-mêmes» – Les Juifs comprirent la sagesse du Prophète; ils consentirent, quelque pénible que cela pût être, à établir de fortes barrières contre l'invasion des mœurs étrangères, et ils en signèrent l'engagement. Dès lors, appuyés sur ces saintes et patriotiques résolutions, ils se mirent à rebâtir le Temple et la ville de Jérusalem. Ils eurent à combattre mille obstacles de la part de leurs ennemis déclarés et de leurs faux frères de Samarie, mais, malgré les embûches, les dénonciations, les calomnies, les attaques violentes, ils réussirent, avec l'aide de Dieu et d'un ferme courage.», in: J. Martin, *La nationalité*, p. 14–15.

«traits de conformité» entre Israël et Genève, et de fait dans la seconde partie du sermon consacrée à la situation contemporaine de Genève, les aboutissants ne sont pas tirés explicitement. La prudence politique l'impose et d'ailleurs le message pourrait en perdre de la force. Selon le pasteur, Genève est en danger et les avertissements viennent de Dieu. Les nations idolâtres qui l'entourent, les faux-frères comme voisins immédiats sont clairement identifiables. Au centre de l'ensemble des moyens, sentiments et actes pour s'assurer un long avenir: établir des barrières contre l'invasion des mœurs étrangères, ne pas conclure de mariages avec des personnes étrangères. La morale de l'histoire s'avère être une condamnation des mariages entre Genevois protestants et étrangers catholiques. Les développements sur le principe de la nationalité démontrant que les catholiques genevois sont étrangers à l'ancienne Genève, cette notion d'étrangers s'en trouve élargie (une sorte d'entre-deux équivalant aux «faux frères de Samarie») et l'analogie entre Israël et Genève encore renforcée.

Le pasteur emploie les termes «nation», «national» et «nationalité», ainsi que «patrie» et «peuple» dans un registre proche. Cette nationalité, longuement définie, est un principe général d'explication du passé, du présent et de l'avenir. Il faut voir la main de Dieu dans l'histoire de la Genève calviniste.<sup>14</sup>

A l'aune de ces doctrines, la fracture entre protestants et catholiques paraît béante. Toutefois, le pasteur Martin reconnaît que les positions qu'il défend ne sont pas partagées par tous les protestants. Il divise les habitants de Genève en trois classes, dans le rapport à la nationalité. Deux classes l'attaquent: d'une part les catholiques, d'autre part des protestants genevois qui sont hostiles au

<sup>14</sup> «C'est cette nationalité surtout qui lui assura la véritable base de son existence, LA PROTECTION DE DIEU, sans laquelle rien ne s'explique dans son histoire.», in: J. Martin, *La nationalité*, p. 25. En majuscule dans l'original. L'idée que Genève est sous la protection de Dieu est ancienne, et se rencontre fréquemment dans la période. Cette même année 1842, le ministre César Malan, auteur de *Rome et Genève ou l'impossible*, écrit, p. 4: « Je suis donc Genève: c'est-à-dire, encore, cette ville bénie de Dieu, et qui depuis plus de trois siècles, ayant été affranchie, par son bras tout-puissant, des chaînes de l'ignorance et d'une idolâtre superstition. » Henri-Frédéric Amiel rapporte que le pasteur Tournier, encore en 1870, fait un sermon sur «la fidélité de Dieu à l'égard de Genève». Il se dit choqué par «cette idée surannée d'un peuple élu, privilégié, favorisé, idée toute juive et israélite», in: *Journal intime*, 13 novembre 1870, tome 8, p. 348.

conservatisme social, politique et religieux.<sup>15</sup> Une troisième classe regarde, désapprouve, mais ne fait rien. Le pasteur Martin désire que se forme une quatrième classe de citoyens, classe agissante qui va se matérialiser dans l'Union protestante. Argumentant autour de sa catégorisation, Martin affirme clairement que les catholiques genevois sont étrangers à la Genève historique.

De façon surprenante, le pasteur conclut que les Genevois catholiques sont pourtant des égaux, des compatriotes, et qu'ils doivent être traités comme tels par les protestants. Les catholiques sont donc étrangers mais compatriotes: n'y a-t-il pas là une contradiction? La distinction faite par Martin entre la vieille Genève et la nouvelle Genève est très profondément ancrée chez ces milieux protestants conservateurs. A la même époque, le ministre Bungener, conservateur et dissident, champion de l'anticatholicisme à Genève durant les décennies 1840 et 1850, sépare nettement Genève canton mixte et Genève ville protestante.<sup>16</sup>

En fait, la notion de nationalité, par la pluralité de ses emplois, est un révélateur des idéologies en concurrence dans cette période d'effervescence politique. Ces conceptions de la nationalité en vogue dans la décennie 1840 s'insèrent d'ailleurs imparfaitement dans la typologie classique précédemment critiquée. La conception du radical James Fazy (areligieuse et politiquement d'essence révolutionnaire) est proche de la conception française. Celle des protestants conservateurs est plus difficile à relier à une tradition. A contrario de la conception allemande, elle paraît peu enracinée dans le sol (les étrangers sont en principe acceptés s'ils sont protestants et réfugiés), elle néglige certains facteurs culturels majeurs (la langue ne compte pas), elle est très spirituelle (la religion est centrale). Seules des références constantes aux pères et des renvois à une culture mêlant mythe et histoire la rapprocherait de cette conception allemande. Il s'agit d'une conception de la nationalité de type prophétique.

Dix ans après la révolution radicale, en 1856, Henri-Frédéric Amiel après avoir entendu les ultimes ressassements du pasteur Martin, fait le constat personnel de l'effondrement définitif de

<sup>15</sup> Le programme de ces protestants pour Genève consiste à «y appeler tout le monde, en faire un faubourg de la France, puis, comme on se le figure, un centre de commerce, d'industrie, de richesses et de joie», in: J. Martin, *La nationalité*, p. 33.

<sup>16</sup> Dans la brochure *Genève et Strasbourg, ou le possible*, Genève 1842, p. 14.



cette conception religieuse de la nationalité.<sup>17</sup> Selon lui, c'est une politique religieuse qui ne comprend plus le temps présent et qui abdique au lieu de se renouveler. L'âge d'or du combat pour la nationalité genevoise coïncide donc avec le déclin du pouvoir conservateur et de la puissante Compagnie des pasteurs.

En forme de bilan pour les décennies 1840–1850 peut être mise en évidence une forte tension entre nationalité et religion à Genève, mais il ne s'agit pas simplement d'une opposition duale entre protestants et catholiques. Parmi les protestants, entre les pôles de l'aristocratie conservatrice et des radicaux (dont les révolutionnaires sont en dehors du champ religieux), les positions sont très échelonnées sur le contenu de la notion de nationalité. Cette complexité a été fort bien ressentie à l'époque, visible dans les efforts de catégorisation fait pour départager les partisans de chaque parti, tirer à soi les indécis. La position des catholiques tend à être définie par rapport aux positions protestantes, et le rejet d'une conception protestante et conservatrice ne signifie qu'il y ait acquiescement aux positions radicales, loin s'en faut si l'on regarde derrière l'opportunisme politique de façade. Dans ce contexte, quelle est la relation entre la nationalité et le mariage? Force est de constater que du point de vue de l'histoire et de la religion, le fossé entre protestants conservateurs et catholiques est béant. Pourtant, sur les dizaines de brochures abordant de près ou de loin la question de la nationalité ou du rapport entre protestants et catholiques, la question du mariage dans une dimension culturelle large débordant le juridique est d'après sa fréquence un thème nettement secondaire. Toutefois, il est à saisir comme une composante du thème principal

<sup>17</sup> Dix ans après la révolution radicale, en 1856, Henri-Frédéric Amiel après avoir entendu les ultimes ressassements du pasteur Martin, fait le constat personnel de l'effondrement définitif de cette conception religieuse de la nationalité: «Jour du Jeûne genevois. (...) J'ai entendu à Saint-Pierre un de nos vieux lions. C'était la dernière prédication officielle de Mr Mart[in], démissionnaire. Son texte était: «Prends garde à toi, que nul ne te ravisse ta couronne» (Apocalypse), et son objet: Derniers conseils à l'Eglise de Genève, seul débris de la nationalité genevoise aujourd'hui détruite. Le temple était comble, l'auditoire a paru ému et satisfait. Pour moi, je n'ose en dire autant. Il y avait le même talent didactique, mais le fond était pauvre et peu solide. On sentait, à mon avis, le découragement essayant en vain de masquer une déroute complète et de sauver une dernière position qu'on fait mine de croire tenable. Ce sermon est au fond un hommage indirect au génie révolutionnaire de J. Fazy et l'aveu de déchéance de la vieille Genève; (...)»

de la défense spirituelle face au catholicisme. De plus, cette propagande contre les mariages entre protestants genevois et étrangers catholiques est surtout implicite. L'attaque n'est pas frontale. La comparaison entre Israël et Genève faite par le pasteur Martin ne laisse pourtant aucun doute sur la réalité de cet enjeu. D'ailleurs, la même année 1842, le ministre indépendant César Malan, s'adressant à ses «compatriotes» et aux «familles protestantes de la République de Genève», appelle les familles protestantes à se prémunir contre le romanisme, c'est-à-dire les personnes catholiques doublées de la présence du prêtre.<sup>18</sup>

Le discours de dissuasion des mariages mixtes émane d'une frange conservatrice minoritaire. Aucune stratégie d'ensemble ne semble avoir été élaborée comme préalable théorique pour prévenir les mariages mixtes. Auscultant la population catholique de la ville, le ministre Bungener constate à la même époque qu'elle n'est guère plus du quart de la population totale et aux deux tiers composée d'étrangers. Non seulement les enfants des familles mixtes mais aussi ceux de nombreuses familles catholiques genevoises sont élevés dans le protestantisme.<sup>19</sup> Ainsi le ministre tire justification de cette attitude des familles pour conforter sa politique de conservation d'une cité exclusivement protestante. Faut-il voir une différence de vue entre le pasteur Martin, qui condamne, par une parabole, tous les mélanges, et Bungener qui s'en accommode pourvu que le protestantisme en sorte gagnant? Martin pose un principe, tandis que la méthode de Bungener est empirique: un autre comportement des familles mixtes ferait changer son argumentation. Dans l'Eglise nationale, cette approche est partagée par l'ensemble de la Compagnie des pasteurs.

Selon les observateurs protestants, une infime minorité de couples mixtes en ville de Genève n'éduque pas les enfants dans le protestantisme en ce milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Un constat corroboré par les éva-

<sup>18</sup> «Nous désirons tous, sans doute, que le Romanisme n'empiète pas sur nos familles; puisque la seule idée de Genève catholique nous fait frissonner, nous fait horreur.», in: *De l'avenir du romanisme à Genève*, par l'auteur de *Rome et Genève, ou l'impossible*, Genève 1842, pour la citation p. 25.

<sup>19</sup> «et si l'on considère en outre que, parmi les Genevois qui en font partie, la plupart élèvent leurs enfants dans le protestantisme [Note: Dans une des paroisses de Saint-Gervais, sur quarante ménages mixtes, on vient d'en trouver trente-huit où les enfants sont protestants](...)» In: *Genève et Strasbourg, ou le possible*, Genève 1842, p. 14.



luations du clergé catholique romain. Sur le terrain, les pasteurs et leurs informateurs cherchent à détecter les familles mixtes dont les enfants sont élevés en dehors du protestantisme. Chaque cas est ensuite porté à publicité dans les rapports annuels ou les réunions de section, en étant décrit plus ou moins précisément. Globalement, la démarche vise à préparer une intervention devant conduire à un retour des enfants à une éducation protestante. Mais l'enjeu n'est pas toujours identique. Dans le descriptif des cas, la religion protestante est mise en relation avec plusieurs autres facteurs: le genre du conjoint protestant, son origine, l'histoire de vie du couple et les raisons pour lesquelles les enfants sont catholiques. Pour les pasteurs, la situation échappe quelque peu si le chef de famille est un étranger catholique, ou si les deux conjoints sont étrangers et la famille mobile. Dans ce cas, les efforts tendent à bloquer toutes les tentatives de naturalisation. Le cas devient plus grave lorsque la transmission de la nationalité genevoise est en jeu. Quand le chef de famille est un catholique genevois, un appui est donné à son épouse afin de cultiver l'espoir d'un renversement, d'autant plus si la mère des enfants est genevoise d'origine. Mais une véritable anomalie est décelée quand un père genevois et protestant laisse éduquer ses enfants dans le catholicisme, car ce chef de famille transmet la citoyenneté à des catholiques, tandis qu'il a tous les pouvoirs légaux pour qu'il n'en soit pas ainsi. La responsabilité de la déviance est mise sur ce mâle qui transmet la citoyenneté, avec les reproches d'apathie ou de conduite scandaleuse. Mais ces mariages mixtes au profit du catholicisme sont vus comme des cas exceptionnels. Tant que le protestantisme garde la maîtrise du terrain, une corrélation peut être observée entre les résultats de cet encadrement et l'inutilité du besoin d'un discours de dissuasion. Ce fonctionnement subsiste durant des décennies, même si le discours sur la nationalité protestante s'estompe, quelques reliquats apparaissant toutefois encore dans la «Société genevoise des intérêts protestants» au début de la décennie 1850<sup>20</sup>, ou plus tard dans une évocation

<sup>20</sup> «si l'ancien peuple de Genève estime encore, comme nous le croyons fermement, que le protestantisme est son meilleur joyau et le premier des éléments de sa nationalité. Pour garder ce joyau, qu'y a-t-il à faire? Pour conserver à nos enfants ce culte évangélique, que nos pères nous ont conquis par l'énergie de leur foi plus encore que par leur épée, qu'est-ce que la Société des Intérêts protestants a dessein de faire?» AEG, Cp Past P 137, 9 août 1853.

nostalgique. Les pasteurs libéraux ne sont pas moins intéressés que les conservateurs au contrôle des familles mixtes, lesquelles restent globalement acquises au protestantisme jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Au début de la décennie 1860 s'opère un changement politique avec l'éviction de James Fazy du Conseil d'Etat et la fin de l'hégémonie des radicaux contrés par le parti indépendant. A l'intérieur même du parti radical, l'aile protestante se manifeste toujours plus. Mais aucun lien fort et durable ne peut être tissé entre les appartenances religieuses et les étiquettes politiques, si ce n'est que dans la décennie 1870 le front anti-catholique romain fait une quasi-unanimité. L'émergence du catholicisme national<sup>21</sup> suscite dans les décennies 1870 et 1880 quelques interrogations protestantes sur le comportement à adopter face aux adhérents au mouvement. Des catholiques affiliés au parti radical et qui faisaient élever leurs enfants dans l'Eglise nationale protestante optent désormais pour le catholicisme national. Au début de la décennie 1880, les sentiments des pasteurs divergent considérablement sur l'influence de l'Eglise catholique nationale: d'une part, une diminution du nombre des enfants issus de mariages mixtes élevés protestants est constatée, mais en même temps des affinités sont perçues entre les deux confessions. La philosophie libérale calque le modèle évolutionniste, très en vogue, aussi sur le religieux: le protestantisme libéral se voit le plus avancé, devant le catholicisme libéral et, très retardé dans la marche de l'évolution, le catholicisme romain. La racine «nation» est partagée par les protestants et les catholiques nationaux. L'écart, dans la décennie 1870, se situe bien plus entre catholiques ultramontains et catholiques nationaux qu'entre ces derniers et les protestants. Pourtant, les pasteurs ne font pas systématiquement la distinction dans leurs rapports entre catholiques nationaux et ultramontains, notamment dans leurs statistiques. Peut-être parce que dans la réalité les couples sont eux-mêmes divisés, les maris engagés dans l'administration adhérant au catholicisme national, leurs femmes restant catholiques romaines. Dans l'optique des mariages mixtes, ne peut-on pas voir dans ces unions de véritables couples mixtes, tandis que cette même reconnaissance des valeurs «nationales» rapproche catholiques nationaux et pro-

<sup>21</sup> A Genève, les dénominations «catholique national» et «catholique libéral» sont alors préférées à «vieux-catholique» et «catholique chrétien».

testants, éveillant d'ailleurs chez les réformés l'espoir d'une absorption du jeune mouvement par leur Eglise.

Les protestants genevois, au XIX<sup>e</sup> siècle, ont fait de l'éducation protestante des enfants dans les familles mixtes un enjeu majeur, surtout si leur chef transmettait la citoyenneté. L'enfant est un maillon dans la chaîne de transmission et de perpétuation de valeurs fondamentales constitutives de la mémoire, celle des pères et de la résistance historique au catholicisme. Le discours sur la nationalité est forgé par les conservateurs, mais l'objectif de la perpétuation est également partagé par la faction libérale de la Compagnie des pasteurs dans les décennies 1850–1880. Pourquoi le discours de prévention des mariages mixtes est-il si peu explicite, tandis que l'enjeu apparaît clairement? Parce que la supériorité est jugée suffisante sur le terrain, les risques faibles, la nécessité d'une élaboration théorique d'une prévention ne se fait pas sentir. Même si la liberté de pensée et d'action laissée à chaque pasteur et ministre dans la Genève protestante se manifeste davantage dans une concurrence que dans l'action concertée, il ne semble pas que l'organisation ecclésiale ait joué un rôle de frein à l'élaboration d'une théorie de la dissuasion. Car du point de vue pratique, des stratégies sont effectivement élaborées par l'Union protestante et par la Compagnie des pasteurs pour surveiller les familles mixtes et infléchir le cas échéant leur comportement.

*Nomination, religion et identité dans le canton de Vaud  
1930–1940*

Au XX<sup>e</sup> siècle, le mot «nationalité» ne garde que le sens d'appartenance à une nation. Toutefois, le lien entre religion et origine, nom de famille, transmission intergénérationnelle est établi par certains protestants vaudois, surtout dans les décennies 1930 et 1940. Il trahit un désarroi identitaire face à la catholicisation, suite à des unions mixtes, de familles traditionnellement de culture protestante.

La notion de «nationalité», dans l'emploi qu'en faisait les conservateurs du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, évolue en «nationalisme»

dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle. Dans le canton de Vaud de la décennie 1930, «nation» et «nationaliste» ont une connotation fédéraliste et antidémocrate. Les repères idéologiques, dans une comparaison de la période 1830–1840 et 1930–1940, ont totalement changé. Qu'est-ce qui différencie les forces qui se réclament de la nation, entre les conservateurs genevois de l'Union protestante (décennie 1840) et les réactionnaires de la Ligue vaudoise (décennie 1930) dont le journal est intitulé «La Nation»<sup>22</sup>? Sans doute le rapport à l'histoire et au catholicisme figure-t-il en tête de liste des dissemblances. Pour les conservateurs genevois, le Moyen Âge est une période ténébreuse, la Réforme apportant la lumière. A contrario, pour la Ligue vaudoise, le passé médiéval représente la naissance du pays, tandis que l'occupation bernoise de 1536 est contemporaine de la Réforme qui est à la source de deux maux: la lutte des classes et l'individualisme générateur de l'esprit républicain. D'autre part, la «nationalité genevoise» est essentiellement spirituelle, tandis que la «nation vaudoise» est très enracinée dans le sol, avec des références à la terre cultivée, à une nature humaine typique liée au sol.

Alors que le catholicisme était la cible privilégiée des conservateurs genevois, un siècle plus tard ce ne sont pas des nationalistes vaudois que viennent les attaques anti-romaines. Les affinités de la Ligue vaudoise avec le catholicisme, variables selon les moments et les personnes, ne doivent pas être exagérées, d'autant plus lorsqu'on passe des idées aux personnes.<sup>23</sup> Dans ce contexte, les personnalités de Jules Amiguet et de Richard Paquier méritent attention. En 1930, Amiguet, pasteur de la paroisse St-Jean-Cour à Lausanne fonde avec Paquier le mouvement Eglise et Liturgie, «pendant religieux d'Ordre et Tradition», selon Butikofer.<sup>24</sup> Ce

<sup>22</sup> «La nation, journal vaudois», organe de La Ligue vaudoise, paraît dès 1931. Voir Roland Butikofer, *Le refus de la modernité. La Ligue vaudoise: une extrême droite et la Suisse (1919–1945)*, Lausanne 1996. Le chapitre IV est intitulé «Nationalisme cantonal et politique fédérale» et l'auteur emploie les expressions «nationalisme vaudois», «nationalistes vaudois».

<sup>23</sup> Roland Butikofer, *Le refus de la modernité*, chapitre IX: Un protestantisme latin, 137–145.

<sup>24</sup> Roland Butikofer, *Le refus de la modernité*, p. 111. Selon le pasteur Arthur-Louis Hofer, Jules Amiguet était très anti-romain, même si ses adversaires ou même l'opinion générale ont eu tendance à les rapprocher. Voir Arthur-Louis Hofer, *Eglise de Saint-Jean de Lausanne. Pysages et sanctuaires*, Lausanne 1997.



mouvement vise un retour aux sources, notamment des Eglises orientales, afin de redonner du lustre au culte protestant. Amiguet se singularise en étant l'un des très rares pasteurs conditionnant la célébration du mariage mixte à la signature par les futurs époux d'une promesse d'éduquer les enfants dans la religion protestante, sur le modèle catholique romain. Toujours en 1930, Paquier est pasteur de l'Eglise nationale à Bercher, dans le Gros-de-Vaud.<sup>25</sup> Dans l'enquête menée au printemps 1930 par l'Eglise nationale vaudoise sur les mariages mixtes, le pasteur âgé de 25 ans et nouvellement installé rédige un court rapport à l'attention de la Commission synodale. Il avoue manquer d'expérience sur le terrain mais sa position de principe est intéressante, axée sur la liberté de conscience et une foi vécue.<sup>26</sup> Ce manque d'expérience est évoqué par les représentants de nombreuses petites paroisses campagnardes, mais les positions agressives qu'ils soutiennent montrent que les perceptions et opinions ne découlent pas forcément du vécu. Le pasteur débutant se sent-il tenu à la prudence, le rapport étant censé rapporter des décisions prises collégialement et être lu au moins par le rapporteur d'arrondissement? En fait, la position du pasteur affilié à Ordre et Tradition n'est pas doctrinale, puisqu'il attend de vivre quelque expérience pour se faire un avis. Par ailleurs, tandis que deux attitudes divergentes, l'autoritaire et la

<sup>25</sup> Paquier était co-fondateur en 1923 aux côtés notamment de Marcel Regamey du mouvement Ordre et Tradition, lequel devient en 1931 la Ligue vaudoise. Paquier paraît prendre un peu ses distances après 1934. Mais en 1937 Marcel Regamey indique que le pasteur est consulté par le conseil de la Ligue vaudoise pour toutes les questions ecclésiastiques ou religieuses; voir Roland Butikofer, *Le refus de la modernité*, 142, 148. Durant les années 1930 et le début 1940, Paquier mène des recherches historiques et publie en 1942 *L'Histoire du Pays de Vaud des origines à la conquête bernoise*, préfacé par C.F. Ramuz. Depuis les années 1950, ses rares rencontres avec Mgr Charrière semblent avoir laissé chez les deux hommes des sentiments de réelle sympathie réciproque, perceptible dans leur correspondance. Il décède en 1985.

<sup>26</sup> «Personnellement, je ne suis pas non plus en mesure de formuler un avis bien déterminé, vu que j'en suis à mes débuts dans le ministère et que je ne me suis jamais trouvé en présence d'un cas pareil. Tout ce que je puis dire, c'est que des mesures de coercition m'apparaîtraient en contradiction avec le principe protestant de la liberté de conscience et du libre examen. Elles se heurteraient d'ailleurs à l'intransigeance catholique et aboutiraient pratiquement à l'indifférence religieuse dans les foyers mixtes. Mieux vaut l'une des deux confessions, quelle qu'elle soit, pratiquée et vécue, que point de religion du tout.» ACV, K XIV 516/4. Paroisse de Bercher.

libérale, se dégagent de l'ensemble des rapports, Richard Paquier par sa prise de position se classe nettement parmi la sensibilité libérale. Quant à sa conclusion, elle laisse une marge de manœuvre pour le couple et paraît respectueuse du catholicisme jugé cependant intransigeant. Donc l'attitude de Richard Paquier dégage un certain esprit de concorde rarement présent dans les rapports d'enquête.

Dans l'enquête précitée, comme dans l'enquête de 1944 sur l'emprise catholique dans le canton de Vaud, la notion de «nation» revient fréquemment mais quasi exclusivement dans l'expression «Eglise nationale», au sens de multitudiniste. Pourtant, l'idée d'une identité à défendre est manifestée parfois avec force. Cette identité est exprimée par le mot «vaudois» qui donne le sentiment de partager la même origine et les mêmes valeurs au présent. Ce qui est «vaudois» doit donc être protégé des valeurs catholiques qui lui sont contraires et qui pourraient lui être associées lors des mariages mixtes, lesquels représentent un danger pour les traditions séculaires et la foi réformée.<sup>27</sup> La résistance au catholicisme peut être placée sur le plan spirituel, dans une dimension historique.<sup>28</sup> Constatant le nombre croissant de mariages mixtes célébrés à l'Eglise catholique et la faible résistance de certains protestants, le rapporteur de la paroisse d'Arzier juge que le mariage mixte compromet l'avenir de l'individu et du pays.<sup>29</sup> Les enjeux du mariage sont collectifs et reliés au passé, au présent et à l'avenir.

Une comparaison du contenu global de ces enquêtes vaudoises avec la situation genevoise un siècle plus tôt fait apparaître quelques analogies: le danger vient de l'Eglise romaine qui manœuvre l'immigration, une mobilisation doit pallier aux fai-

<sup>27</sup> Le pasteur de Villeneuve Péclard condamne «d'anciens catéchumènes de notre Eglise, vaudois de naissance et de traditions, et qui ne se font aucun scrupule d'envoyer leurs enfants à la messe et au confessionnal.» ACV, K XIV 515/4. Paroisse de Villeneuve.

<sup>28</sup> Notamment chez le Pasteur Jules Gindraux: «nous devons sauvegarder notre patrimoine spirituel et le défendre contre tout ce qui tendrait à le compromettre. Ce bon gré, mal gré: les mariages mixtes tendent à ce résultat.» ACV, K XIV 517/4. Paroisse de Commugny.

<sup>29</sup> «Dira-t-on que nos jeunes protestants ignorent ce qui les attend lorsqu'ils contractent un mariage mixte, où ils compromettent l'avenir religieux de leur propre vie, de leur famille, de leur commune, de leur Eglise et de leur pays, parce qu'ils ne seront pas toujours les maîtres de le diriger?» ACV, K XIV 517/4. Paroisse d'Arzier.



blessés de quelques-uns, la Réforme est le moment crucial de l'histoire. Plus spécialement, l'enfant reste l'enjeu majeur, notamment dans la transmission culturelle par la succession des générations. Il est donc toujours aussi crucial de lui donner une éducation protestante et toujours aussi regrettable lorsqu'un parent protestant fléchit. Dans leurs rapports, les pasteurs et membres de conseils de paroisses insistent à plusieurs reprises sur la relation parent-enfant. Aux familles mixtes dont les enfants ont un patronyme vaudois mais pratiquent la religion catholique, ils renvoient l'impression d'une incongruité et même d'une dégradation sociale.<sup>30</sup> Le pasteur Albert O. Dubuis, de Chardonne, fait le lien entre le patronyme, l'origine et la religion. S'engager dans un mariage mixte, c'est manquer de maturité et faire fi de ses responsabilités. Responsabilité: un mot que le protestantisme place dans les valeurs fondamentales.<sup>31</sup>

Dans le climat de rivalité interconfessionnelle, les protestants pensent manifester clairement leur supériorité en opposant la responsabilité du protestant à l'obéissance du catholique. Manquer à ses responsabilités n'est excusable au protestant que lorsqu'il est puni personnellement de sa faute, dans son honneur, face à la communauté. Le discours de dissuasion se légitime par le contenu des exemples avancés: le père protestant qui éprouve de la honte devant ses enfants catholiques, qui souffre de n'avoir aucune communion d'idées avec eux aurait dû écouter les recommandations et avertissements. Il réagit tardivement, mais sa peine prouve qu'il reconnaît s'être trompé. Certes, l'Eglise catholique est accusée d'édicter des normes très intolérantes, mais le catholique n'est pas

<sup>30</sup> Le pasteur Gustave Secrétan a constaté que de jeunes protestants, qui n'attachaient pas grande importance à la question de la foi au moment de leur mariage, «ont été honteux quand ils se sont vus, quelques années plus tard, par leur faiblesse, à la tête de toute une famille catholique.» ACV, K XIV 516/4. Paroisse de Lausanne-Cité.

<sup>31</sup> «Le sens de la paternité, ou de la maternité, n'est pas encore éveillé; il ne s'éveille généralement qu'en présence de l'enfant, en le voyant grandir, prendre un air de famille, porter le nom de son père. Et c'est alors que, avec le sens de la paternité, s'éveille aussi celui de la responsabilité, de la responsabilité morale et de la responsabilité religieuse. Et celui, ou celle qui ne savaient pas ce qu'ils faisaient en promettant que leurs enfants seraient élevés dans la religion étrangère, souffrent maintenant et regrettent les engagements auxquels leur ignorance ou leur jeunesse n'avait pas craint de souscrire.» ACV, K XIV 515/4. Paroisse de Chardonne. Mot souligné dans l'original. Le pasteur, dans un premier temps évoque la paternité ou la maternité, puis typiquement ne mentionne plus que la paternité.

incriminé et c'est une différence notable par rapport au discours catholique qui fréquemment avilit l'homme protestant en le chargeant de tous les maux. La défaillance du protestant est précisément tenue pour un grave manquement personnel à ses responsabilités.

### *Conclusion*

Chez les catholiques, l'exclusivité du salut à dimension communautaire, chez les protestants, la nationalité et le lien entre nomination et religion visent une même finalité: la cohésion du groupe qui veut se perpétuer en nombre et en influence sociale. Jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, quand l'exemplification d'une transgression est donnée à fin de dissuasion, avec cette situation d'une éducation religieuse des enfants gagnée par l'adversaire, les modèles de récupération reposent sur une division sexuelle qui ne traduit pas forcément la réalité du terrain. Les protestants mettent en scène un père parce que l'homme transmet le nom et que la virilité et la responsabilité sont leurs valeurs fondamentales. Les catholiques concentrent leur dissuasion sur la mère parce que dans un modèle construit sur l'obéissance et le sentiment de culpabilité, la femme paraît plus facilement atteignable. La transmission de la religion aux enfants, souvent donnée comme l'enjeu essentiel dans les mariages mixtes, est le moment le plus crucial mais non unique d'un dispositif de transmission identitaire. Un modèle en accord avec le plan divin: Dieu, qui n'aime pas les mélanges, fait intervenir ses prophètes accusateurs pour faire cesser les mariages mixtes, par l'entremise de la prévention protestante comme catholique.